

RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE GRANIT EAU BOIS 2022

La randonnée "Granit'eau bois" est strictement pédestre, avec une ouverture aux Vttistes le matin. Elle n'est ni une compétition, ni une course. Chaque participant se doit de conserver l'esprit de la randonnée pédestre ou cycliste et de se préparer moralement et physiquement afin d'éviter les abandons et accidents. Les organisateurs ont toujours le souci d'assurer en priorité la sécurité et le respect de l'environnement, de leur côté, les participants doivent strictement observer les règles du code de la route ainsi que les arrêtés municipaux des communes traversées. Ils doivent faire preuve de discipline en se conformant aux instructions données par les organisateurs. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de poursuites liés aux infractions qui pourraient être commises, se réservant le droit d'exclure le fautif. Les participants de la rando pédestre s'engagent à marcher, à ne pas courir. **Les animaux ne sont pas autorisés pendant la randonnée.**

Engagement :
20 € pour le parcours des BRAVES de 41 km, 15 € pour le parcours des PEINARDS de 21 km comprenant : l'accueil petit-déjeuner, la carte de route, l'assistance, les ravitaillements et le pique-nique. Pour les VTTistes : 6 € par personne, tarif unique. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon ou de désistement ou autre cause indépendante de la volonté des organisateurs. Pour la rando pédestre, la carte de route est nominative, elle justifiera de la participation.

CONCOURS PHOTO

Ouvert à tous les participants de la Granit'eau Bois 2022.

Trois photos maximum.

Le thème du concours sera indiqué au départ de la 15^e édition le 2 octobre 2022.

Remise des clichés par e.mail ou par courrier.

Règlement à consulter sur le site
www.graniteauboiss.fr

*Exposition à la Médiathèque de
Noues de Sienne.*

Lots aux cinq premiers.

1er prix : une nuitée à l'Étape en forêt.

La proclamation des résultats et la remise
des prix seront réalisées

le jour de la fête des bénévoles
le SAMEDI 29 OCTOBRE 2022

aux moins de 12 ans. Les jeunes de 12 à 18 ans participent sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs qui doivent impérativement remplir une autorisation parentale obligatoire (voir le bulletin d'inscription) pour que nous leur donnions leur carte de route.

Engagement santé, Assistance Médicale :

En aucun cas la responsabilité des organisateurs ne pourra être invoquée pour des problèmes liés uniquement à l'état de santé des participants qui auront dû s'assurer de leur aptitude à participer à cette animation pédestre ou cycliste. Elle est assurée par les ambulances Morin. Pour les marcheurs un rapatriement en cas d'abandon est prévu au 30^e km.

Stationnement:

Des parkings (parking du Champ de Foire et à proximité) à Saint-Sever ont été prévus par les organisateurs ; ne stationnez pas sur les bords de routes. ^

Ravitaillements :

Les participants pédestres sont ravitaillés en nourriture et en boissons, sur présentation de leur carte de route, en plusieurs endroits tout au long du parcours. Les VTTistes pourront s'arrêter au 2^e ravitaillement. Cela n'exclut évidemment pas d'apporter un complément nutritif personnel.

Renseignements techniques :

⇒ Les randonneurs Braves et Peinards se rendront à Saint Sever où des parkings seront à leurs disposition pour la journée à partir de 7 h. Puis départ groupé des randonneurs Braves à 8 h 30 sur circuit entièrement balisé par nos soins. **Pour les randonneurs Peinards, le départ sera étalé de 8 h 30 à 10 h 30.**

⇒ Pour les **VTTistes : Départ IMPÉRATIF** à 8 h 15, AVANT les marcheurs. Parking obligatoire à St Sever. Deux boucles possibles 21 km ou 41 km. Petit déj. identique aux marcheurs à l'accueil. Pas de carte de route pour les VTTistes.

⇒ Chaque marcheur devra présenter sa carte de route aux différents points de contrôle.

Age :
Par mesure de sécurité, il ne sera pas délivré de carte

Renseignements par mail : graniteauboiss@wanadoo.fr